

Janvier 2011

Le Conservatoire du littoral

RIVAGES LACUSTRES

Les lacs du Massif central

Le domaine terrestre et maritime protégé
par le Conservatoire du littoral est de



Conservatoire du littoral

138 560 hectares, soit 1200 kilomètres de rivages
en métropole et dans les départements d'outre-mer.

Les lacs du Massif central

Le Conservatoire est le garant de la protection de 600 hectares autour des lacs du Massif central.



Les six plans d'eau du Massif central, d'une superficie supérieure à mille hectares et tous artificiels, se répartissent sur cinq régions et sept départements. Le Conservatoire du littoral intervient depuis le début des années 1980 sur trois lacs: Vassivière (400 ha en Creuse et Haute-Vienne), Bort-les-Orgues (109 ha en Corrèze) et Pareloup (57 ha en Aveyron). Les lacs de Grandval et Sarrans (Cantal et Aveyron), ainsi que celui de Naussac (Lozère) n'ont encore fait l'objet d'aucune transaction foncière.

Ces espaces lacustres, dont certains demeurent méconnus du fait de leur isolement et de leur difficulté d'accès, présentent

de forts contrastes et une grande qualité paysagère. Bien que souvent marquées par l'enrésinement, les rives abritent des milieux naturels remarquables (lande humide et chênaies vieilles à Vassivière, hêtraies typiques du Lévézou à Pareloup). La quiétude de ces lacs constitue sans doute leur plus bel atout. À Vassivière, le Syndicat mixte, cogestionnaire des terrains du Conservatoire avec l'Office national des forêts, vient d'achever un sentier de promenade autour du lac.

Le dispositif de gestion est disparate. Une première phase de remise à niveau s'est déroulée entre 2004 et 2007. Des plans de gestion, véritables documents cadres intégrant un diagnostic (paysage, flore, faune, usages), une liste d'objectifs et un programme opérationnel pluriannuel, couvrent désormais tous les sites du Conservatoire. La mise en œuvre de ces «feuilles de route» vient de commencer. À Vassivière, par exemple, le Conservatoire finance la réouverture de fenêtres paysagères sur les berges afin de reconnecter le lac avec ses franges. Une ancienne décharge va être restaurée en rive droite du lac de Bort-les-Orgues et des haies seront réhabilitées à Pareloup. Un chargé de mission à la Délégation Lacs est dédié à l'accompagnement des gestionnaires, essentiellement des collectivités et des établissements publics.

Les lacs du Massif central représentent une source infinie de découvertes et de plaisirs en faveur desquels le Conservatoire du littoral agit en concertation et en pleine complémentarité avec les partenaires locaux.

Lac de Vassivière

Le lac de Vassivière est situé à plus de 800 m d'altitude, au pied du plateau de Millevaches. Cette retenue hydro-électrique créée en 1950 est le réceptacle d'un bassin versant de 190 km². Cependant, un réseau de galeries souterraines, canaux et barrages secondaires, garant d'une meilleure rentabilité énergétique, couvre un bassin véritable de 345 km².

Le Conservatoire y réalise régulièrement des acquisitions (plus de 400 ha aujourd'hui pour 15 km linéaires, soit un tiers des rives). Les parcelles maîtrisées sont essentiellement de nature forestière. Sur la base du plan de gestion revu en 2008, quelques-unes sont même converties en prairies de pâturage ou de fauche pour desserrer l'étau boisé sur les rives et valoriser les paysages emblématiques. D'autres parcelles sont progressivement renouvelées en diminuant la part des résineux au profit des feuillus autochtones. Un programme important d'ouverture au public est en cours sur ce premier site touristique du Limousin. Ainsi, le sentier de rives circum-lacustre, long de 30 km, dont le Syndicat mixte, «Le Lac de Vassivière», a été maître d'ouvrage, vient d'être inauguré. Le sentier d'interprétation du Puy de la Croix, sur une magnifique lande à callune intégrée au réseau Natura 2000, au nord-est du lac, devrait être opérationnel en 2011. La réinstallation d'agriculteurs sur cet espace en déshérence non seulement améliore la biodiversité mais permet aussi de redécouvrir des ambiances lacustres quelque peu altérées par l'omniprésence de la forêt. Ces deux aménagements vont mettre à disposition des promeneurs un domaine exceptionnel. Une nouvelle convention cadre de gestion



a été signée en 2005 avec «Le Lac de Vassivière» et l'ONF, à l'occasion de l'installation du premier comité de gestion qui rassemble les partenaires institutionnels, financiers, techniques et associatifs ainsi que les principaux usagers. Cette instance de concertation suit les actions, en tire les enseignements nécessaires et planifie les interventions de l'exercice suivant.



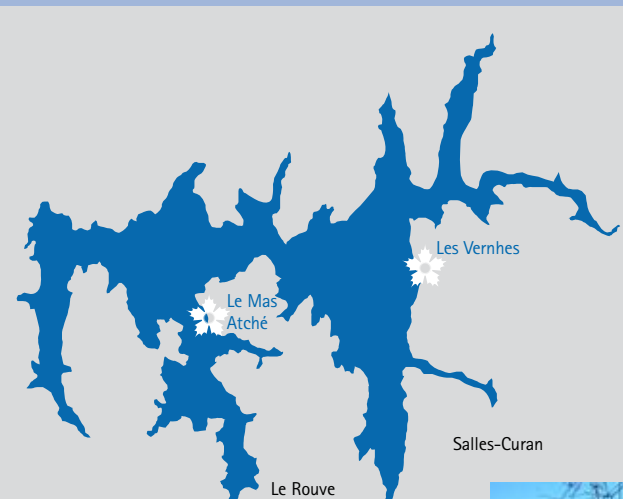
- Soumeix (Creuse)
 - ★ 56 ha
 - Communes : Faux-la-Montagne et Royère-de-Vassivière
- Masgrangeas (Creuse)
 - ★ 8 ha
 - Commune : Royère-de-Vassivière
- Chassagnas (Haute-Vienne)
 - ★ 271 ha
 - Communes : Beaumont-du-Lac et Royère-de-Vassivière
- Crozat (Haute-Vienne)
 - ★ 23 ha
 - Commune : Beaumont-du-Lac et Peyrat-le-Château
- Pierrefitte (Haute-Vienne)
 - ★ 45 ha
 - Commune : Beaumont-du-Lac
- Gestionnaires : Syndicat mixte Le Lac de Vassivière et Office national des forêts (ONF)

Lac de Pareloup

Non loin de Rodez, le lac couvre 1 260 ha et présente un linéaire de 107 km de berges. Il fait partie d'un chapelet de cinq plans d'eau créés dans les années 1950 sur le plateau du Lévézou, zone peu densément peuplée et constituée de pâturages bocagers, de landes, de tourbières et de forêts.

Le Conservatoire a acquis, sur le territoire de la commune de Salles-Curan, près de 60 ha en deux opérations, la plus ancienne datant des années 1980 et la plus récente de 2008.

Les parcelles maîtrisées sont essentiellement de nature agricole et, pour une petite partie, forestière (belle hêtraie-chênaie typique du Lévézou). Un comité de gestion a été institué en 2007. Une nouvelle convention de gestion est en préparation avec la commune. Les conventions d'usages sont également sur le point d'être proposées aux 5 exploitants agricoles et à l'association de chasse locale. Un plan de gestion a été élaboré en 2009 par un cabinet spécialisé. Il préconise notamment de perpétuer les



Mas Atché (Aveyron)

- ★ 57 ha
- Commune : Salles-Curan
- Gestionnaire : commune de Salles-Curan

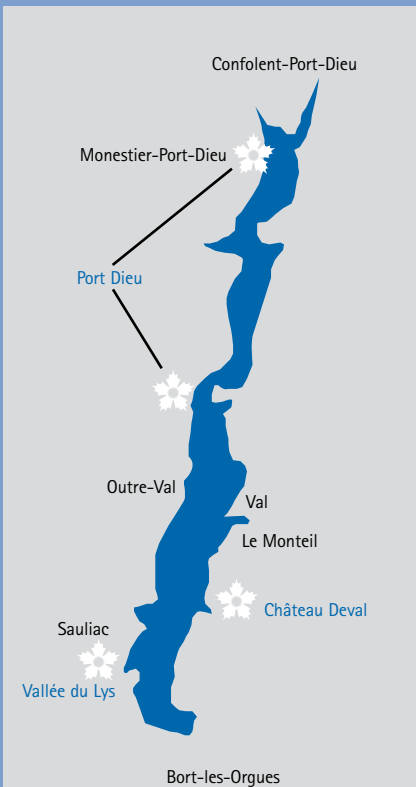
pratiques agricoles actuelles, de restaurer les haies bocagères, d'installer une signalétique et de valoriser le boisement en place. Enfin, une attention particulière doit être portée vers les espaces périphériques du lac, particulièrement les zones humides.



Lac de Bort-les-Orgues

Le lac est situé le long des gorges de la Dordogne. La rivière est d'ailleurs bien visible lors des vidanges décennales, durant lesquelles apparaissent alors les vestiges du paysage rural antérieur aux années 1950 (ponts, routes, emplacements des villages). Le Conservatoire intervient depuis les années 1980 uniquement en rive corrézienne, au nord-ouest, sur le territoire des communes rurales de Monestier-Port-Dieu et Confolent-Port-Dieu. Il n'existe pas encore de projet en rive auvergnate (Cantal et Puy-de-Dôme) mais les contacts développés depuis la création de la délégation Lacs laissent présager des propositions d'interventions.

Les parcelles maîtrisées (près de 110 ha) sont essentiellement forestières. Un comité de gestion a été institué en 2007. L'Office national des forêts et le Conservatoire régional des espaces naturels du Limousin ont élaboré un plan de gestion en 2009. Ils sont par ailleurs cogestionnaires officiels du site (les terrains bénéficient déjà du régime forestier). Le plan de gestion permet de disposer d'un état initial



précis sur des formations naturelles d'une grande richesse, de déterminer des objectifs partagés par les partenaires locaux et d'établir un programme d'actions pluriannuel. Par exemple, il est prévu la réhabilitation d'une ancienne décharge, la pose d'une signalétique, la réalisation de suivis scientifiques ou la restauration des ruines d'un ancien prieuré après acquisition des parcelles concernées.

- Port-Dieu (Corrèze)
 - ★ 107 ha
 - Communes : Monestier-Port-Dieu et Confolent-Port-Dieu
 - Gestionnaires : Conservatoire des espaces naturels du Limousin (CREN) et Office national des forêts (ONF)



Lac de Naussac

Situé au nord-ouest de la Lozère, tout près de Langogne, en limite des départements de la Haute-Loire et de l'Ardèche, la retenue de Naussac s'étend sur 1 050 ha. À 946 m d'altitude, elle est classée en grand lac intérieur de montagne. Le barrage, mis en service en 1983, a nécessité la destruction du village de Naussac. Il sert à alimenter l'Allier et la Loire en période d'étiage. Construit sur la rivière du Donozau, il est la propriété de l'Établissement public Loire qui en assure la gestion depuis un transfert du domaine public fluvial opéré en 2007 après une période d'essai de trois ans.

Une route borde la rive nord du lac sur toute sa longueur. Une base nautique y est implantée ainsi qu'un camping et un lotissement de loisirs, limitant ainsi l'attrait environnemental du site.

Sur la partie amont du lac, à l'ouest, les rives sont occupées par des prairies humides et semblent moins artificielles, malgré la présence de nombreux bouquets résineux. L'ensemble de la rive sud, plus sauvage et creusée de plu-



sieurs criques, est caractérisée par des parcelles agricoles cultivées, entourées ou abritées derrière des formations relativement homogènes de pins, noirs et sylvestres. La stratégie d'action foncière

du Conservatoire, actuellement en cours de révision, pourrait porter sur la rive sud et ses boisements dont l'intérêt paysager est remarquable. Les menaces restent limitées sur la rive nord.

Lacs de Sarrans et Grandval

Au sud de Saint-Flour, la Truyère, affluent de la Dordogne, a été aménagée après-guerre pour la production hydro-électrique. Les lacs de Sarrans et de Grandval ont une forme étroite et longue de plusieurs dizaines de kilomètres. Les rives abruptes sont le plus souvent inaccessibles, donc naturellement protégées.

Le lac de Grandval, qui couvre 1 100 ha dans le département du Cantal, est perché à 742 m d'altitude et s'étend sur 28 km. Le secteur de Garabit est le plus connu,

compte tenu de la présence d'un viaduc ferroviaire construit par Eiffel en 1884. Les rives présentent un intérêt paysager par leur caractère rocaillieux et forestier, à peine altéré par quelques lignes électriques et de rares infrastructures touristiques. Le lac de Sarrans affiche également des « mensurations » impressionnantes : plus de 1 000 ha, une profondeur dépassant 120 m par endroits, une longueur de près de 35 km pour une largeur moyenne de 300 m. Situé sur les deux départements de l'Aveyron et du Cantal, Sarrans a été édifié entre 1929 et 1934. Il est le plus ancien aménagement hydro-électri-

que réalisé sur les gorges de la Truyère. Moins sauvage que son frère amont, le lac de Sarrans est davantage marqué par des plantations contemporaines de résineux. Il présente donc peu de secteurs exceptionnels au regard des critères du Conservatoire du littoral. Cependant, le secteur du pont de Tréboul, en amont, comprend des landes rocailleuses intéressantes.

L'Établissement n'a pas, jusqu'à présent, de stratégie foncière précise sur ces deux lacs : aucune acquisition n'a encore été réalisée. Il cherche à mieux identifier les secteurs à enjeux en concertation avec les collectivités et les associations locales.



Grandval



Sarrans

Conservatoire du littoral

27, rue Blanche
75009 Paris
Tél : 01 44 63 56 60
Fax : 01 44 63 56 76
direction.paris@conservatoire-du-littoral.fr

La Corderie Royale
BP 10137
17306 Rochefort Cedex
Tél : 05 46 84 72 50
Fax : 05 46 84 72 79
direction.rochefort@conservatoire-du-littoral.fr

Délégation Lacs
BP 28
Verdex, chemin de la Grande Roche
73371 Le Bourget-du-Lac Cedex
Tél : 04 79 60 76 30
Fax : 04 79 44 87 26
lacs@conservatoire-du-littoral.fr

Conception graphique :
Bayard Nature et Territoires
Impression :
Imprimerie JOUVE

Photos : Jean-Philippe Deslandes/CdL
Couverture : Lac de Vassivière, François-Xavier Deslandes